

**Arrêté n° 2023-163  
Portant nomination d'Idoli CASTRO en qualité de Vice-Présidente vie étudiante  
et culture**

**La Présidente de l'Université Lyon 2**

**Vu** le Code de l'Éducation ;

**Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, et notamment l'article 38 ;

**Vu** le référentiel enseignant adopté par le Conseil d'Administration en formation restreinte, pris en application de l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**Vu** l'arrêté 2022-34 portant nomination de Monsieur Nicolas NAVARRO en qualité de Vice-Président à la culture à compter du 28 janvier 2022 ;

**Vu** la fin de fonction de Monsieur Nicolas NAVARRO en qualité de Vice-Président à la culture à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

**Vu** la délibération 2023-28 du Conseil d'administration en sa séance du 28 avril 2023 portant avis favorable à la nomination de Madame Idoli CASTRO en qualité de Vice-présidente vie étudiante et culture, suite à la proposition de nomination de Madame la Présidente en séance,

**Arrête :**

**Article 1** : Madame Idoli CASTRO, Maîtresse de conférences en Langues, Littératures et Civilisations hispanophones, est nommée Vice-Présidente vie étudiante et culture.

**Article 2** : Cette nomination prend effet à compter du 29 avril 2023. La lettre de mission est jointe au présent arrêté.

**Article 3** : L'intéressée bénéficie d'une équivalence horaire de 128 HETD par an, conformément au référentiel enseignant en vigueur dans l'établissement, proratisé à la date d'effet du présent arrêté.

**Article 4** : L'arrêté 2022-34 susvisé est abrogé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Fait à Lyon, le 12 mai 2023  
La Présidente

Nathalie DOMPNIER